

Motions

Mme le Président: Je demande conseil afin de savoir si le ministre avait déjà dit «madame le Président».

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Mme le Président: Évidemment, s'il avait déjà dit madame le Président, il avait déjà la parole.

M. Nielsen: Madame le Président, peu importe ce que vous avez pu voir, ou ce que le président du Conseil privé a pu faire, le compte rendu montrera que la présidence a accordé la parole au député de Végréville, et les députés sont là pour en témoigner.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Le député de Végréville a alors présenté sa motion sur l'invitation du Président. J'estime . . .

Une voix: J'invoque le Règlement.

M. Nielsen: J'estime que la présidence n'a d'autre choix que de mettre cette motion aux voix sans plus de discussions. A ceux qui prétendent que cela ne peut pas se faire à l'occasion d'un rappel au Règlement, je dirai que c'est parfaitement possible.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, ce qui s'est passé, c'est que vous avez donné la parole au ministre des Transports (M. Axworthy) à la rubrique Motions. A ce moment-là, il a commencé à parler. Il a dit: Madame le Président. Ensuite, quelqu'un de l'autre côté, c'est là, la séquence des faits, vous a demandé la parole pour faire un rappel au Règlement. Vous n'aviez d'autre choix que de la lui accorder pour savoir ce qu'il voulait, mais vous vous êtes rendu compte qu'il proposait une motion pour que vous donniez la parole à un autre député, ce qui n'était pas conforme au Règlement, parce que le ministre des Transports avait déjà commencé à parler. Donc, que vous ayez accordé la parole au député de Végréville (M. Mazankowski), c'était normal, mais le fait que vous n'avez pas proposé sa motion est conforme au Règlement, parce que le ministre des Transports avait déjà commencé à parler, et vu la nature de la motion, cette dernière était irrecevable.

[Traduction]

M. Deans: Madame le Président, j'ai suivi les délibérations bien attentivement. J'ai nettement entendu le député de Végréville invoquer le Règlement tandis que le ministre se levait pour prendre la parole.

Mme le Président: Les députés reconnaîtront, je crois, que le point crucial est de savoir si le ministre avait la parole. Je le répète, s'il a dit: «Madame le Président . . . » cela signifie qu'il avait la parole.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Cela dit, quand un député a la parole, de toute évidence il ne peut pas être interrompu pour un rappel au Règlement lorsqu'une motion . . .

Une voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je lui ai certes accordé la parole sans savoir en quoi consistait le rappel au Règlement.

Un rappel au Règlement en vertu duquel on propose qu'un autre député soit entendu est irrecevable quand un autre député a obtenu la parole légitimement.

Je pourrais accepter un rappel au Règlement sur autre chose, mais, dans ce cas-ci, il ne saurait en être question.

* * *

• (1510)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-155
À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET À L'ÉTAPE DE LA 3^E LECTURE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports) propose:

Que, relativement au projet de loi C-155, visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence, deux jours de séance soient attribués à l'étape du rapport et un jour à la troisième lecture; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de ces séances, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et que, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix, immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

—Madame le Président . . .

Des voix: C'est honteux!

Des voix: Non.

M. Axworthy: Madame le Président, je remercie les députés de l'accueil bienveillant qu'ils réservent à cette motion.

Des voix: C'est honteux!

M. Axworthy: Le fait est que nous étudions la question du tarif du Nid-de-Corbeau depuis plus de deux ans et demi.

M. Smith: Parfaitement.

M. Axworthy: Le Parlement a été saisi de la question au printemps dernier. En deuxième lecture, plus de 97 députés ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue.

M. Taylor: Nous ne voulons pas entendre le serpent de Winnipeg.

M. Axworthy: Ensuite, nous avons eu trois mois complets d'audiences du comité, au cours desquelles on a entendu 200 témoins. Ensuite, madame le Président, le gouvernement a autorisé deux semaines supplémentaires pour que le comité étudie tous les amendements proposés, procède à un examen complet et décide de chaque amendement.